



École de Richelieu
205, 8^e Avenue
Richelieu (Québec) J3L 3N5

☎ 450 658-8284 📠 450 658-9128
✉ epstjosephrichelieu@csdhr.qc.ca



Centre de services scolaire
des Hautes-Rivières



Numéro de résolution ou
annotation

**Procès-verbal du Conseil d'Établissement de l'École de Richelieu 2020-2021.
Première réunion ordinaire du conseil d'établissement tenue par vidéoconférence
Teams en raison de la pandémie Coronavirus Covid-19, ce 22^e jour de septembre
2020.**

Présences

Représentant	Nom, Prénom	Présence	Absence
Direction	Christine Derome	X	
Enseignants	Sylvie Brodeur	X	
	Cynthia Hethrington	X	
	Dania Beauchemin	X	
	Érika Bertrand	X	
	Marie-Claude Bérubé	X	
SDG	Maryse Cognac	X	
Soutien			
Parents	Josiane Moisan	X	
	Geneviève Maude Cloutier	X	
	Christine Landry	X	
	Marie-Ève Pagé-Dansereau	X	
	Jacinthe Brosseau	X	
Représentante de la communauté	Isabelle Bisson	X	
Représentante de la communauté			
Présidente	Marie-Pier Charette	X	

Public : Madame Caroline Gagnon et Madame Martine Coly.

Quorum

Madame Christine Derome vérifie le quorum.

1. Ouverture de la rencontre

Madame Marie-Pier Charrette ouvre la réunion à 19h04.

CÉ-20200922-001	<p>2. Nomination d'un(e) secrétaire Madame Isabelle Bisson se propose. Adoption à l'unanimité.</p>
CÉ-20200922-002	<p>3. Lecture et adoption de l'ordre du jour Proposé par Madame Maryse Cognac et adopté à l'unanimité.</p>
CÉ-20200922-003	<p>4. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 juin 2020 Proposé par Madame Cynthia Hethrington et adopté à l'unanimité.</p>
	<p>5. Suivi au procès-verbal du 15 juin 2020 Aucun suivi.</p>
	<p>6. Questions du public Aucune question du public.</p>
	<p>7. Fonctions et pouvoirs des membres du conseil d'établissement Madame Christine Derome a envoyé, par courriel, le tableau explicatif des fonctions et pouvoirs.</p>
	<p>8. Dénonciation d'intérêts Madame Christine Derome explique ce qu'est une dénonciation d'intérêts. Les membres ont reçu le formulaire par courriel.</p>
<p>CÉ-20200922-004</p> <p>CÉ-20200922-005</p>	<p>9. Élection d'un président Madame Derome effectue une modification à l'ordre du jour durant la réunion pour avoir les points 9.1 et 9.2 au lieu de 9.0 seulement. Personne ne s'objecte.</p> <p>9.1 Élection d'un président Madame Geneviève Maude Cloutier de même que Madame Josiane Moisan proposent Madame Marie-Pier Charette. Celle-ci accepte de continuer ses fonctions. Adoption à l'unanimité.</p> <p>9.2 Élection d'un vice-président Madame Christine Landry se propose. Adoption à l'unanimité.</p>
CÉ-20200922-006	<p>10. Nomination des représentants de la communauté Madame Josiane Moisan propose Madame Isabelle Bisson. Celle-ci accepte. Madame Derome s'informera si une autre personne du CIER pourrait être représentant de la communauté. Elle vérifiera aussi auprès de la Saison du Passeur.</p>
CÉ-20200922-007	<p>11. Adoption du calendrier des séances Les dates proposées par Madame Derome sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -22 septembre 2020 (celle d'aujourd'hui via Teams, vidéoconférence) -24 novembre 2020 -26 janvier 2021 -23 mars 2021 -11 mai 2021 -15 juin 2021

	Adoption par Madame Christine Landry.
CÉ-20200922-008	<p>12. Approbation des règles de régie interne Madame Christine Derome présente les règles de régie interne et mentionne quelques modifications à apporter. Personne ne s'objecte. Adoption par Madame Josiane Moisan.</p> <p>Le document corrigé sera acheminé aux membres, par courriel, le 23 septembre 2020.</p>
CÉ-20200922-009	<p>13. Approbation du bilan du conseil d'établissement 2019-2020 Madame Christine Derome présente le bilan. Adoption par Madame Marie-Pier Charette.</p>
CÉ-20200922-010	<p>14. Approbation de distribution de publicités à des fins de loisirs Adoption par Madame Isabelle Bisson.</p>
CÉ-20200922-011	<p>15. Adoption du budget initial 2020-2021</p> <ul style="list-style-type: none"> • Considérant l'article 96.24 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le directeur de l'école prépare le budget annuel de l'école, le soumet au Conseil d'établissement pour adoption; • Considérant l'article 95 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le Conseil d'établissement adopte le budget annuel de l'école proposé par le directeur de l'école, et le soumet à l'approbation du Centre de services scolaire; • Considérant l'article 96.24 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le budget maintient l'équilibre entre, d'une part, les dépenses et, d'autre part, les ressources financières allouées par le Centre de services scolaire et les autres revenus qui lui sont propres; • Considérant que selon la politique de répartition des ressources financières du Centre de services scolaire et ses procédures, des ajustements peuvent occasionner des modifications au niveau des allocations octroyées par celle-ci durant l'année financière; • Considérant l'article 66 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le Conseil d'établissement adopte son budget annuel de fonctionnement; • Considérant que l'adoption de ce budget est conditionnelle à l'adoption du budget du Centre de services scolaire; <p>Il est proposé par Madame Geneviève Maude Cloutier et adopté à l'unanimité :</p> <p>Que le budget annuel de fonctionnement et d'investissement de l'établissement et le budget du Conseil d'établissement totalisant 593 085\$, soient adoptés et transmis au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières pour son approbation.</p>
CÉ-20200922-012	<p>16. Approbation des règles de régie interne du service de garde Un changement a été apporté à cause de la Covid-19 : les enfants dîneurs et les enfants du service de garde paient le même montant parce que tous les élèves mangent dans leur</p>

	<p>classe respective pour l'instant. Adoption par Madame Christine Landry.</p>
<p>CÉ-20200922-013 CÉ-20200922-014 CÉ-20200922-015</p>	<p>17. Approbation des listes d'effets scolaires et des frais chargés aux parents 17.1 Groupe 901 : adoption par Madame Marie-Pier Charette. 17.2 Passe-Partout : adoption par Madame Isabelle Bisson. 17.3 École virtuelle : adoption par Madame Cynthia Hethrington.</p>
<p>CÉ-20200922-016</p>	<p>18. Approbation par courriel (déjà faite) : 18.1 Achats de jeux pour la récréation. Adoption par Madame Jacinthe Brosseau.</p>
<p>CÉ-20200922-017</p>	<p>19. Budget du fonds à destinations spéciales 19.1 Informations et fonctionnement Madame Derome informe les membres que l'argent provenant de la vente de sapins, de poinsettias et de citrouilles, ainsi que les dons recueillis, sont des fonds déposés dans le fonds à destinations spéciales. Cet argent peut servir entre autres pour le bal des élèves de sixième année, la fête de la rentrée ou toute autre activité. Adoption par Madame Christine Landry.</p>
<p>CÉ-20200922-018</p>	<p>20. Approbation des campagnes de financement 20.1 Projet l'enfant s'éveille s'émerveille Madame Marie-Ève Pagé-Dansereau adopte le projet de vente de sacs pour les feuilles (5,00\$ pour 5 sacs). 20.2 OPP Madame Josiane Moisan effectuera un sondage auprès des parents pour voir l'intérêt de refaire la vente de sapins, poinsettias et citrouilles. Elle doit aussi vérifier la possibilité de réaliser ces activités avec le fournisseur de sapins et avec M. Jacques pour les citrouilles (selon les récoltes). Il y a aussi un questionnement à savoir si nous continuons avec le même fournisseur de poinsettias que nous avons l'an passé (Fleuriste Déco Lily Rose) avec un profit moindre tout en encourageant localement ou si nous allons vers un autre fournisseur avec une plus grande marge de profits. Les membres sont en réflexion.</p>
<p>CÉ-20200922-019 CÉ-20200922-020</p>	<p>Si les parents acceptent la vente de sapins et/ou poinsettias : adoption par Madame Geneviève Maude Cloutier. Si les récoltes le permettent et que les parents sont d'accords pour la vente de citrouilles : adoption par Madame Marie-Ève Pagé-Dansereau.</p>
<p>CÉ-20200922-021</p>	<p>21. Approbation des sorties à pied dans les environs de l'école valide pour une année, soit jusqu'au premier C.É. 2021-2022 Adoption par Madame Geneviève Maude Cloutier.</p>
<p>CÉ-20200922-022</p>	<p>22. Approbation d'utilisation du budget du C.É. Les membres choisissent à l'unanimité d'offrir le montant du budget au CIER. Adoption par Madame Dania Beauchemin.</p>

	<p>23. Points d'information 23.1 Travaux réalisés dans l'école (installation téléphonie IP) Dorénavant, les communications sont possibles entre les deux bâtiments de même qu'entre les différentes salles de classe de façon simple et rapide.</p>
	<p>24. Photos scolaires Madame Josiane Moisan nous a fait part des commentaires qu'elle a reçus de certains parents : reproche d'avoir pris la même pose, mais avec des distances de grossissement différents (zoom), manque de retours d'appels, les enfants n'ont pas été positionnés pour la prise de photo (mais il fallait respecter les consignes de distanciation sociale de la Covid-19), guirlande et jouets trop enfantins pour les plus grands, simplicité à placer les commandes, le prix est jugé raisonnable.</p>
	<p>25. Information du Comité de parents Madame Josiane Moisan nous informe qu'elle aura sa première rencontre le 30 septembre 2020.</p>
	<p>26. O.P.P. Rien d'autre que les levées de fonds qui ont été mentionnées aux points 20.2 et les photos scolaires au point 24.</p>
	<p>27. Correspondance Aucune</p>
	<p>28. Varia Aucun.</p>
CÉ-20200922-023	<p>29. Levée de l'assemblée Madame Marie-Pier Charette propose la levée de l'assemblée à 21h03. Approuvé à l'unanimité. La prochaine rencontre aura lieu le 24 novembre 2020.</p>
	<p>Signatures :</p> <p>Marie-Pier Charette Présidente</p> <p>Christine Derome Directrice</p>